



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 février 1999

**Studios de répétition - Renouvellement de la convention passée avec la
Fédération Assos en Stock**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 Février 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Mars 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99094

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999

CAMJI

**Studios de répétition - Renouvellement de la convention passée
avec la Fédération Assos en Stock**

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 9 mai 1997, vous avez adopté une convention d'objectifs entre la Ville de Niort et la Fédération Assos en Stock comportant gestion des studios de répétition pour une durée de 3 ans s'inscrivant en parfaite osmose avec la préfiguration du CAMJI.

Dans le cadre des dispositions de l'article 17, une évaluation annuelle a été réalisée à l'issue du Festival Aux Arts Etc. (cf annexe I).

Il en résulte que de nouvelles priorités ont été définies pour adapter moyens et objectifs.

Ainsi, la gestion des studios de répétition de Saint-Florent reste la priorité des missions attribuées à la Fédération Assos en Stock pour permettre l'acquisition et l'amélioration de techniques et d'expressions artistiques aux groupes locaux et régionaux.

La seconde priorité consiste en une mission totalement complémentaire à la première visant à favoriser l'expression des groupes utilisateurs des studios face à un public, notamment dans les salles des quartiers et des communes de la Communauté de Communes.

Le Festival Aux Arts Etc, qui doit se redéfinir, n'entre pas dans les dispositions financières énoncées dans cette convention.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accorder une subvention de 200.600 Francs à la Fédération Assos en Stock. Les crédits sont inscrits au budget principal, chapitre 923-31, article 6574.

- mettre à disposition les trois studios de répétition dont la valeur locative est estimée à 24 500 Frs/an.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention ci-annexée entre la Ville de Niort et la Fédération Assos en Stock. La présente convention annule et remplace la précédente.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON

[Ordre du jour](#)